

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N°D/2005/ 014 /PRG/SGG
PORTANT ELEVATION A LA
DIGNITE DE GRAND CROIX DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
A TITRE POSTHUME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU L'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de
l'Ordre National du Mérite ;

VU L'Ordonnance N° L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant
l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU Le Décret N°D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de
l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Chancelier de
l'Ordre National du Mérite .

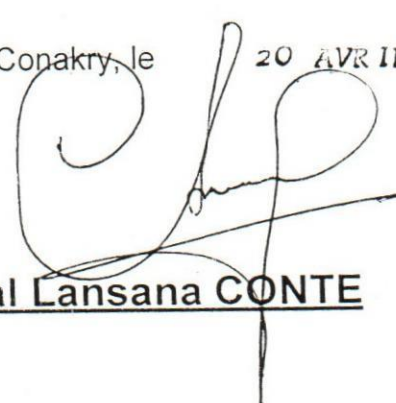
DECRETE

ARTICLE 1^{er}/ Son Excellence **KIM IL SUNG**, 'Président Eternel de la République Populaire Démocratique de Corée, Grand Leader du Peuple Coréen, est élevé à la dignité de **GRAND CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**, pour sa contribution de qualité au renforcement de la coopération et de l'amitié entre les deux Pays.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

20 AVRIL 2005


Général Lansana CONTE